Le 15 Mai 1936

Monsieur de Cock de Rameyen

Cher Monsieur

Je n'ai pas voulu venir vous troubler immédiatement après la mort de votre regretté Père. Je désirais depuis longtemps vous envoyer les petites gravures anciennes que j'avais rencontrées et qui représentent votre château familial. J'espère qu'elles vous feront plaisir.

Vous avez été assez aimable pour me permettre, il y a deux ans de voir et photographier le curieux pavement de la chapelle de Rameyen. Nos relations de vieille amitié m'autorisent peut-être à me montrer indiscret, sinon à titre individuel, au moins comme président de la société "ARTIBUS PATRIÆ".

Le pavement de Rameyen est un objet capital au point de vue de l'histoire de la céramique anversoise, industrie amenée aux bords de l'Escaut par des Italiens au XVI° Siècle et qui y a connu un siècle de prospérité jusqu'au moment ou les troubles religieux ont fait émigrer aux Pays Bas les faienciers qui sont allés s'établir à Rotterdam puis à Delft.

Un pavement de ce genre n'a guère de valeur marchande car ce n'est pas un objet dont on puisse décorer un intérieur et n'a qu'un intérêt local. Si on l'utilise, il se détruit; c'est ce qui

A N G L E T E R R E.

L'entrée de tous les Musées de Londres est gratuite le samedi et le dimanche. Ces mêmes jours sont organisées des conférences gratuites de vulgarisation.

N'importe quel jour les groupements d'au moins six personnes qui en font la demande quatre jours à l'avance, obtiennent un guide bénévole. On demande à ces groupements de préciser d'avance leur nature.

La National Gallery ayant l'éclairage artificiel

Anvers. le 18 Mai 1936.

Mon cher Monsieur.

J'ai été fort sensible à toutes les marques de sympathie que vous m'avez témoignées à l'occasion du décès de mon Père.

Je vous remercie également des petites gravures anciennes du château de Rameyen. Elles m'ont fait grand plaisir.

J'ai lu attentivement la proposition que vous nous faites au sujet du pavement en céramique de la chapelle du château et je constate que vous la défendez admirablement.

Je la transmettrai à mes cohéritiers lors de la prochaine réunion de famille. Je vous ferai connaître le résultat de la décision.

Croyez, Mon cher Monsieur, à mes meilleurs sentiments

G. de Cock de Rameyen

EUG. VAN HERCK & FILS
Place de Meir, 54

ANTIQUITÉS
Ameublements genre Ancien
SOIERIES — ÉTOFFES

TÉLÉPHONE 250.37
COMPTE CHÈQUES POSTAUX 130319
Registre du Commerce d'Anvers No 1053

Anvers, le 20 Mai 1936

Monsieur L. Jacobs Havenith
E/V.

Cher monsieur,

Voici l'adresse des deux principaux numismates étrangers: Schulman 448 Keizersgracht A'dam
Spink & Sons Ltd 6 Kingstreet S. James' S.W.

Mons. G. de Cock m'a fait part de votre lettre (Artibus Patriae) relative au pavement de Rameyen et demandé mon avis. Il va sans dire que j'ai appuyé discrètement vos arguments. J'ai l'impression que Mons. Georges serait d'accord en principe mais que Mons. Léopold soulèverait quelques objections. Les mineurs en jeu sont les enfants de feu Mons. Anatole dont les intérêts sont confiés au juge de paix du canton de Lierre.

Je souhaite que vous pourrez bientôt nous annoncer la réussite de vos démarches!

Bien à vous

Chs Van Herck

MUSÉES ROYAUX
D'ART ET D'HISTOIRE
KONINKLIJKE MUSEA
VOOR
KUNST EN GESCHIEDENIS
PARC DU CINQUANTENAIRE
JUBELPARK
—
SECTION

Répondu 6 octobre

Bruxelles, le 25 septembre 1936
Brussel, den
Tél. 33.96.10

Cher Monsieur Jacobs,

Depuis la mort de Monsieur de Cock, je pense souvent au château de Rameyen où vous m'avez conduit il y quelques années. Récemment M. Van Herck m'apprit que les négo-ciations que vous aviez entreprises en vue de l'achat des carreaux par le Musée d'Anvers étaient en bonne voie. Je m'en réjouis très vivement.

Fidèle à ma promesse je n'ai jamais fait au Musée ni ailleurs la moindre allusion à cette oeuvre capitale pour l'histoire de la faïencerie anversoise, et je ne voudrais à aucun prix commettre une indiscrétion en intervenant au moment des négociations. Voici cependant ce qui m'amène à vous en par-ler :

Dans les caves des Musées du Cinquantenaire viennent d'être découverts (!) un grand nombre de carreaux de faïence provenant de l'ancienne abbaye d'Herckenrode. On avait oublié l'existence de cette réserve qui avait été constituée lors de l'achat des carreaux en 1888. Il s'agit malheureusement, en dehors de trois ou quatre intéressantes exceptions, de car-reaux usés et abimés. Après un triage j'ai pu constater qu'une quinzaine d'exemplaires présenteraient encore, après nettoyage, un intérêt documentaire.

Ces carreaux, dont nous n'avons pas l'emploi, ne pourraient-ils éventuellement faire l'objet d'un échange avec le Musée anversois, contre un nombre égal de carreaux abimés et existant à plusieurs exemplaires au château de Rameyen? Juridiquement et administrativement l'opération se ferait très aisément sous forme de dépôts. Il serait aussi intéressant, me paraît-il, pour le Musée de Bruxelles d'avoir quelques carreaux de Rameyen que pour le Musée d'Anvers d'avoir quelques exemplaires d'Herckenrode.

Je ne sais si cette proposition, toute officieuse, vous intéressera en ce moment. Le cas échéant je suis à votre disposition pour vous montrer les carreaux que j'ai tirés.

Veuillez agréer, cher Monsieur Jacobs, l'expression de mes sentiments les plus reconnaissants et dévoués

H. Nicaise

Archives

Anvers 24 rue van Brée
25 Novembre 1936

Monsieur de Cock de Rameyen

Je me suis permis de vous écrire il y a quelques mois au sujet du très intéressant pavement en faience d'Anvers se trouvant dans la chapelle du Château de Rameyen, pavement que je souhaiterais voir offrir à la Ville d'Anvers, par les héritiers de feu Monsieur Alphonse de Cock de Rameyen, à l'intervention de la Société "Artibus Patriae".

Vous avez bien voulu me faire savoir que les héritiers de Monsieur de Cock examinaient cette demande et me feraient connaître leur décision.

Ce qui m'amène à revenir dès à présent à la question c'est que, si la famille de Cock de Rameyen acceptait de donner ce pavement par l'entremise de notre société, je voudrais faire à l'Assemblée Générale annuelle d'Artibus Patriae en février une communication assez développée accompagnée de projections lumineuses au sujet de ce pavement, du château de Rameyen luin même et des faienciers anversois, ce qui demande une préparation comme documentation et comme clichés photographiques; je suis convaincu qu'une telle communication intéresserait nos membres et le public anversois.

Vous m'obligeriez très vivement en me donnant la

décision prise par vous et par votre famille,décision que je souhaite ardemment être favorable.

Veuillez agréer,Cher Monsieur,l'expression de mes sentiments codialement dévoués.

Louis Jacobs Havenith.

Anvers, le 2 Décembre 1936.

Mon cher Monsieur

Les Héritiers de feu mon Père se sont réunis ces jours ders et je leur ai soumis le contenu de votre lettre du 25 Novembre der.

Le partage des Immeubles n'est pas encore fait et la présence de Mineurs parmi les héritiers est cause de beaucoup d'ennuis.

Une décision au sujet du pavement de la chapelle de Rameyen ne pourra être prise avant le partage définitif et c'est celui d'entre nous qui aura le Château dans sa part qui devra la prendre et vous la faire connaître.

Dès qu'une solution interviendra je vous préviendrai, mais je crains fort que cela ne sera pas avant la fin de l'année.

Je regrette de ne pouvoir vous donner une réponse plus favorable et vous prie, Cher Monsieur, de croire à l'expression de mes meilleurs sentiments.

G. de Cock de Rameyen

ANVERS 24 rue van Brée
9 Juin 1937

Monsieur Léopold de Cock de Rameyen

Cher Monsieur

Il y a un an j'écrivais à votre frère la lettre dont je vous envoie copie sous ce pli et qui était adressée moins à lui même qu'aux héritiers de feu Mr de Cock de Rameyen, ou à celui des héritiers qui reprendrait le château de Rameyen.

J'apprends que c'est vous qui êtes désormais le propriétaire de Rameyen et je reviens donc à la charge pour vous demander avec insistance, si vous ne consentiriez pas à faire don à la Ville d'Anvers, par l'entremise de la société ARTIBUS PATRIAE du très intéressant pavement de la chapelle de Rameyen.

Comme vous le savez c'est un document tout à fait capital au point de vue de l'histoire de la faience à Anvers, pièce exécutée sur commande et dont la date peut être établie à un ou deux ans près.

Ce pavement ne peut être utilisé là ou il se trouve car il se détériorerait rapidement, c'est ce qui avait amené votre Père à la recouvrir d'un tapis, et lorsqu'il est couvert, personne n'en jouit.

Au contraire s'il était placé sur un socle, au milieu des autres faiences anversoises que possède le Vleeschuis, sa conservatio serait assurée et ce serait un doument de comparaison et d'étude.

Notre société serait heureuse d'avoir été l'intermédiaire d'une libéralité de ce genre et voudrait à cette occasion publier dans son rapport annuel à l'assemblée générale une série de données historiques se rapportant aux faienciers anversois et spécialement au pavement en question.

Vous ne considérerez pas, je l'espère, ma démarche comme indiscrète; elle n'est justifiée que par le souci de notre société pour tout ce qui se rattache aux arts de la Patrie, à l'histoire de notre Ville et des vieilles familles anversoises.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiment très distingués.

L. Jacobs-Havenith.